

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 janvier 2026 à 19h00 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – BOUVERET Maryse (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - FINAND Françoise (procuration de ANTUNES Nathalie) - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine - CAIZERGUES Claire – POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric

Excusés : DEZARNAUD Sylvie (procuration à BOUVERET Maryse) - ANTUNES Nathalie (procuration à FINAND Françoise) - DELUCHI Franck (procuration à BRUCHON Dominique)

Absent : COZ Loïc - ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 10

Quorum : 8

Secrétaire de séance : BRUCHON Dominique

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 : URBANISME

1. Demandes d'urbanisme

Examen d'une demande préalable de travaux et d'un permis de construire.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

2. Projet d'instauration d'un droit de préemption sur les fonds de commerce et baux commerciaux : périmètre

Une proposition de périmètre est présentée afin de préserver les commerces de proximité dans deux secteurs de la commune : le village de Revel et le secteur de l'embranchement au niveau de l'intersection avec la route de Vienne. Des précisions sont à apporter concernant les changements de destination, la protection de certaines activités ou encore la possibilité d'une convention avec EPORA pour l'acquisition de l'immobilier. La procédure prévoit une présentation du projet de délibération à la chambre de commerce pour avis.

POINT N°2 : FINANCES

1. Rétrocession concession cimetière

Monsieur ARGOUD Yvan, maire, expose au conseil municipal la demande formulée par un administré, propriétaire d'une concession simple d'une durée de 30 ans dans le nouveau cimetière de Revel depuis 11 ans. En effet, il souhaite la restituer et a demandé la possibilité de rachat par la commune. Le montant de la reprise proratisé au nombre d'années serait de 76€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à racheter cette concession du cimetière au demandeur
De rembourser le demandeur la somme de 76 €, correspondant au prorata du nombre d'années

2. Dissolution du syndicat intercommunal de voirie

Le SIV est officiellement dissout depuis le 21/12/25 suite à l'accord de la Préfecture. La DGFIP accompagnera les communes pour effectuer les écritures comptables et intégrer les sommes dans leur BP2026.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Lignes directrices de gestion

Le maire présente le projet de lignes directrices de gestion à mettre en place pour la commune. Cette approche collective permet de développer des outils managériaux pour une action publique plus réactive et efficace. Elles permettent de garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents, favoriser leur mobilité et accompagner les transitions professionnelles tout en renforçant l'égalité professionnelle. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité, notamment en termes de stratégie pluriannuelle en favorisant certaines orientations afin d'afficher et d'anticiper les impacts des mesures envisagées (recrutement, promotion et valorisations des parcours professionnels, recrutement, égalité hommes/femmes. Les LDG sont prévues pour 6 ans avec une révision à 3 ans. Le comité social territorial du CDG38 a approuvé le projet à l'unanimité sans remarque le 16/12/25. Un arrêté a été pris par le maire pour les entériner.

2. Personnel scolaire

Il y a plus d'enfants qui mangent à la cantine. Une réflexion est à envisager soit par l'organisation de ce temps ou pour une augmentation du temps de travail pour les agents concernés.

3. Agents recenseurs

Suite à l'annonce passée, deux agents recenseurs ont été recrutés. Ils seront formés pour assurer le recensement qui aura lieu du 15 janvier au 14 février.

4. Agence postale

Suite à un arrêt maladie et une problématique de remplacement, l'agence postale a été fermée pendant les fêtes. Un point sur l'activité de l'agence sera demandé au responsable d'exploitation du secteur.

POINT N°4 : ACTION SOCIALE

Convention de partenariat 2026 avec le centre social de l'île du Battoir

Monsieur ARGOUD Yvan, maire, expose au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec le centre social de l'île du battoir. Le centre de l'île du Battoir intervient sur un territoire regroupant les communes de Beaurepaire, Bellegarde Poussieu, Jarcieu, Moissieu sur Dolon, Pact, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Pisieu, Revel-Tourdan, Saint Barthélémy, Saint Julien de l'Herms. L'association intervient dans des animations délocalisées et de proximité et accueille également dans ses locaux. Historiquement l'équipe de l'association se délocalise pour des actions entrant dans le champ de compétences de la Communauté de Communes EBER, aujourd'hui de nombreuses actions correspondant aux compétences des communes sont mises en œuvre.

Afin de répondre aux mieux aux besoins de la commune, le centre social propose des interventions auprès des seniors, la prise en compte des publics plus en difficultés, la mise en place d'actions culturelles de proximité ainsi que des interventions dans le cadre des accueils périscolaires.

Il est proposé un financement par nombre d'habitants, pour notre commune, le nombre d'habitants de référence correspond au dernier recensement INSEE soit 1.044 habitants. Le taux par habitant s'élève à 2.5€, soit un total de 2.625,00€. La subvention sera versée par acompte :

- Une facture portant sur le financement par habitant sera adressée sur le 1^{er} trimestre de l'année en cours
- Une facture du montant accordé par la CCEBER pour les cinémas plein air sera adressée dans le second trimestre de l'année en cours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CIB et à régler la somme de 2.625,00€

POINT N°5 : RÉSEAUX

1. Nomination des voies privées

Afin de finaliser les certifications d'adresse dans la base nationale, certaines voies privées doivent être dénommées. Des propositions, sur des bases historiques ou de toponymie sont proposées. Elles seront entérinées lors d'une prochaine séance après consultation des riverains.

2. TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie – EP rénovation 2026

Dominique BRUCHON, adjoint aux réseaux, indique que la commune a sollicité le Territoire Énergie Isère (TE38) afin de terminer le passage en LED de l'éclairage public communal, notamment dans le bourg de Revel. Le TE38 envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous :

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 21 985 €.

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à 733 €.

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 9 161 €.

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- Du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement – compte 65568 (nomenclature M57)
- Du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement – compte 2041582 (nomenclature M57)
- De l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prends acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement TTC de 21 985 €

Attribue un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de 9 161 €

Prends acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de 733 €

Engage au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57)

POINT N°6 : ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plantation d'arbres et demande de subvention « un arbre, un habitant »

Des devis ont été demandés pour réaliser des plantations d'arbres à l'école et dans le secteur de la cabane de chasse. Des précisions sont à demander notamment en termes de garantie de reprise et d'entretien afin de mieux répondre au cahier des charges du programme départemental « 1 arbre 1 habitant ».

POINT N°7 : ANIMATION

Le Téléthon organisé en partenariat avec les associations de la commune a connu une bonne affluence et permis de récolter 2238€. Le marché de Noël a également été une réussite avec une vingtaine de stands de commerçants et d'associations et de nombreux visiteurs.

POINT N°8 : POINTS DIVERS

1. Prêts de salles communales aux candidats aux prochaines élections municipales

Pour ce point, Yvan ARGOUD, Maire, quitte la salle et n'assiste pas aux échanges.

Suite au courrier d'Yvan ARGOUD, Maire en exercice et candidat aux prochaines élections municipales de mars, il est accordé aux candidats de façon égalitaire le prêt des salles communales pour permettre de se réunir ou d'organiser des réunions publiques, à charge pour eux de respecter le règlement intérieur. Les réservations devront être faites au secrétariat en fonction des créneaux disponibles.

2. Demande de subvention

L'association « le chauffe-cœur » intervenant au centre hospitalier intercommunal de Beaurepaire, sollicite la commune pour une subvention. Les élus reconnaissent le travail des bénévoles auprès des résidents de l'établissement, mais décident de ne pas répondre favorablement à la demande.

Le Maire
Yvan ARGOUD

